

République Française
Département du Nord
COMMUNE DE PREMESQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	19
Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : procurations	17 + 1
Date de la convocation :	14.02.2024
Date d'affichage :	14.02.2024

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf du mois de Février, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

17 Présents : Y. HUTCHINSON - A. MARQUE – P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE – N. GUISLAIN – L. BASECQ - P. CAREY - S. VAN EECKE - D. DUMONT – C LEFEBVRE – X. DUBOIS - F. BOULANGER – S. MOUVEAUX – C. ANNAERT – P. PACCOU - J. TYBOU - G. DUBOIS

3 Absents ayant donné pouvoir : P. JOURDAIN à P. VANDEN DORPE

0 Excusés :

Madame Nathalie GUISLAIN a été désignée comme secrétaire de séance.

2024-05 : Vote du Compte Administratif 2023

Rapporteur : Arnaud MARQUE

➤ Monsieur le Maire quitte la séance.

Budget principal 2023 :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS 2023
INVESTISSEMENT	396 388.07	731 573.65	- 335 185.58
FONCTIONNEMENT	1 641 745.57	1 542 152,94	99 592.63

Les résultats de l'exercice 2023 sont donc les suivants :

- En section d'investissement : un déficit de 335 185.58 €
- En section de fonctionnement : excédent de 99 592.63 €
- **Soit un total pour les deux sections de – 235 592.25 €**

Le résultat de clôture de l'exercice précédent était de :

- En section d'investissement : excédent de 6 426.03 €
- En section de fonctionnement : excédent de 491 713.09 €

Le résultat global de clôture de l'exercice 2023 s'obtient par l'addition du report des résultats de l'exercice précédent et du résultat de l'année 2023

Soit :

- En section d'investissement : un déficit de 328 759.55 €
- En section de fonctionnement : un excédent de 590 879.69 €
- Soit un résultat de 262 120.14 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont arrêtés de la façon suivante :

- Total des restes à réaliser en recettes : 0.00 €
- Total des restes à réaliser en dépenses : 0.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2023 ainsi présenté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord

A Prêmesques, le 21 Février 2024,

Affiché le 21 Février 2024

Transmis au contrôle de légalité le 23 Février 2024,

**Ainsi délibéré
Pour copie conforme,
Le Maire,
Yvan HUTCHINSON**



**La Secrétaire de Séance
Nathalie GUISLAIN**

